

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 07 mars 2024

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Le sept mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

07-03-2024-04

Etaient présents : Mmes, BAZIARD, CAZENAVE, DAUBAS, ETCHART, GRAUX, GUITTONNEAU et LOQUET ainsi que MM. CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA et SALEFRANQUE

Date de convocation le 26/02/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Procurations 2
Votants : 15

Secrétaire de séance élu : M.SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : M. CAMGRAND pouvoir à M. CLAVÉ
M LAPETRE pouvoir à Mme BAZIARD

OBJET : ECHANGE DE TERRAIN COMMUNE DE MONT /CUYEU EUGENE

Par délibération du 21 aout 2015, et 09 décembre 2022 la commune avait acté l'échange de parcelles entre M CUYEU Eugène et la commune de Mont suite à un rachat par la commune de terrains de l'indivision DOMBLIDES.

A des fins d'unité foncière, pour mémoire, la commune échange donc la parcelle BE 196 d'une superficie de 715 m2 contre la parcelle BE 199 de M CUYEU d'une superficie de 715 m2.

D'autre part, suite aux travaux de renforcement de la ligne haute tension au Cazaben, la commune a saisi l'opportunité de créer une continuité entre le Cazaben et la zone du lavoir de Mont en préservant le cheminement créé pendant les travaux.

La commune a proposé d'acquérir à M Cuyeu Eugène une parcelle de 236 m2 cadastré BE 214 en contrepartie d'une partie de la parcelle BE 216 d'une superficie de 1936 m2. Les parcelles filles- mères étant fixées, il convient de redélibérer.

Considérant l'intérêt communal de ces échanges, considérant la validation préalable des élus en bureau municipal,

Oùï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **PROCÉDER** à l'échange des parcelles BE 196 propriété de la Commune de Mont contre la BE 199 de Mr CUYEU Eugène d'une superficie égale de 715 m2.
- **PROCÉDER** à l'échange d'une partie de la parcelle BE 216 propriété d'une superficie de 1936m2 de la Commune de Mont contre la BE 214 de Mr CUYEU Eugène d'une superficie égale de 236 m2.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'ensemble des documents correspondants à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 064-216403964-20240315-07_03_2024_0004-DE



Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 064-216403964-20240315-07_03_2024_0004-DE

S²LOW

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an
Pour extrait conforme.

Le Maire



Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE

Secrétaire de séance

